



**ACADÉMIE  
DE CLERMONT-FERRAND**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Directeur de Cabinet

REÇU LE 18 JUIL. 2022

Directeur de Cabinet  
Affaire suivie par :  
Jérôme VIAL  
Tél : 04 73 99 30 13  
Mél : [ce.cabinet@ac-clermont.fr](mailto:ce.cabinet@ac-clermont.fr)

Clermont-Ferrand, le 8 juillet 2022

3 avenue Vercingétorix  
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Monsieur le député, *cher André Chassaigne,*

Par un courrier en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022, vous avez souhaité attirer mon attention sur la situation des écoles de la Montagne thiernoise et plus particulièrement sur la perte de moyens d'assistants d'éducation (AED).

Le retrait partiel de moyens d'AED dans les écoles de l'académie de Clermont-Ferrand relevant de l'éducation prioritaire (REP et REP+) est lié à la nécessité de couvrir des besoins croissants dans le 2<sup>nd</sup> degré, à budget constant.

Il s'agit d'une réduction de moyens mesurée et non de suppressions « sèches » comme vous l'avez relevé ; sur le secteur de la Montagne thiernoise, précisément, les moyens ont été répartis de la manière suivante :

| ECOLE                                    | Moyens AED en etp<br>RS 2021 | MOYENS AED en etp<br>RS 2022 |
|--|------------------------------|------------------------------|
| ECOLE DE CELLES-SUR-DUROLLES             | 0,5                          | 0,25                         |
| ECOLE JULES FERRY à CHABRELOCHE          | 0,5                          | 0,5                          |
| ECOLE LE CHAMBON à LA MONNERIE LE MONTEL | 1                            | 0,5                          |
| ECOLE DE SAINT REMY SUR DUROLLE          | 0,5                          | 0,5                          |

L'école de Chabreloche a conservé le moyen AED à hauteur de ce qu'il était à la rentrée précédente.

En ce qui concerne les dispositifs ULIS, le maillage du territoire du département du Puy-de-Dôme est propre à garantir l'accueil à proximité de leur domicile de l'ensemble des élèves faisant l'objet d'une notification MDA. Chaque année, au moment des ajustements de carte scolaire, de manière à tenir compte de l'évolution effective des notifications, des dispositifs ULIS sont redéployés ou ouverts en fonction des besoins réels sur chaque secteur.

André CHASSAIGNE  
Député du Puy-de-Dôme  
La Croix Blanche  
Route de Dorat  
63300 Thiers

A ce jour, aucune difficulté d'affectation d'élève dans un dispositif ULIS proche de son domicile n'est constatée.

Je précise que la réduction de capacité d'accueil du dispositif ULIS de Peschadoires, du fait des travaux diligentés par la commune, est temporaire et n'aura pas de conséquence dommageable sur l'accueil des élèves.

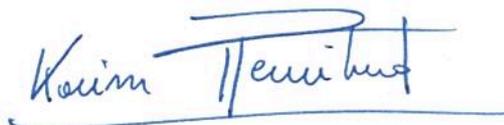
Le rectorat porte de manière générale une attention permanente à l'accueil des élèves en situation de handicap et mobilise avec toute la réactivité possible les moyens nécessaires, là où ils sont nécessaires.

Enfin, s'agissant des problématiques liées au manque de personnels médicaux, qui sont réelles et ne concernent pas que la Montagne thiernoise, je puis d'ores et déjà vous informer que monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme, a prévu de rencontrer la responsable du service *ad hoc* du Conseil départemental, fin août / début septembre ; une réunion est également programmée avec le directeur départemental de l'ARS.

Je vous prie de croire, monsieur le député, en l'assurance de ma profonde considération.

*Très cordialement,*

**Le recteur de l'académie,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Karim Benmiloud". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.

**Karim BENMILOUD**